

## MAIRIE DE DAMBENOIS



### CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 FEVRIER 2022

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf M. BOUKHEZZA Hamza (excusé), MME BONILLA Jeannine.

Secrétaire de séance : M. NIOL Matthieu

---

Le Maire donne lecture du courrier du Préfet du Doubs acceptant la démission de Monsieur VOLLMER Serge de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal. Ce courrier a été porté à la connaissance de l'intéressé le 17 février 2022 date de sa démission définitive.

#### **DELIBERATIONS**

##### **1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après avoir présenté le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés,

Après s'être assuré que les comptables ayant exercé durant cette période, ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Considérant que les opérations de recettes et les dépenses sont régulières et suffisamment justifiées, Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2021 de la commune arrêté par le Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

##### **2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Madame ROBERT Sophie, 1<sup>ère</sup> adjointe, préside la séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part au débat et au vote.

Madame l'adjointe expose au conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 1<sup>er</sup> février 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLOTURE
Réalisations	Section de fonctionnement	437 668,75 €	373 672,85 €	63 995,90 €	397 448,03 €	461 443,93 €
Réalisations	Section d'investissement	92 898,90 €	88 159,53 €	4 830,37 €	- 39 524,86 €	- 34 694,49 €
	Budget total	530 658,65 €	461 832,38 €	68 826,27 €	357 923,17 €	426 749,44 €
Reste à réaliser	Section d'investissement		- 15 010,00 €	- 15 010,00 €	- 15 000,00 €	- 15 010,00 €
	Budget total (réalisations et reste à réaliser)	530 658,65 €	476 842,38 €	53 816,27 €	342 923,17 €	411 739,44 €

### 3 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le tableau de l'affectation du résultat sera repris le 23 mars prochain avant le vote du budget primitif 2022.

### 4 - REVERSEMENT PAR LE SYDED D'UNE FRACTION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE)

Le Comité Syndical du SYDED, lors de ses séances du 2 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- . Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8,5 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2000 habitants ;
- . Reversement à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 25 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1er juillet pur application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité ((TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- de donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### 5 – CONVENTION POUR LA RECUPERATION ET LE REEMPLOI DES VÉLOS ABANDONNES SUR LE DOMAINE PUBLIC A DESTINATION DE LA RECYCLERIE DES FORGES

Le Maire présente au Conseil municipal une convention pour la récupération et le réemploi des vélos à l'état d'épave et laissés à l'abandon sur le domaine public.

Cette convention a pour objet les modalités de partenariat entre la Commune et la Recyclerie des Forges à Audincourt. Cette activité « Cycles » contribuerait à augmenter sa capacité de production (adhésion d'autres communes de l'Agglomération) et à sécuriser son approvisionnement.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à signer ladite convention.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Exonération de la taxe d'aménagement pour les serres de jardin (surface inférieure ou égale à 20m2)**

La commune de Dambenois ayant décidé d'exonérer les abris de jardin (inférieur ou égal à 20 m2) délibération du 29 octobre 2014, elle exonère automatiquement les serres de jardin qui relève de la même catégorie.

#### **- Présentation du projet aménagement rue de Brognard**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la route de Brognard (RD 424), nous avons sollicité les services de PMA par le biais d'une mutualisation par une mission Aide à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Le projet a pour but d'aménager des trottoirs et canaliser les eaux pluviales de voirie sur la RD 424, suite aux inondations survenues en juin 2020, à l'impasse des Chenevières.

Pour cela, il convient de créer un certain nombre de regard avaloirs afin de collecter ces eaux. Le Maire souhaite découper le projet en deux parties avec une tranche ferme qui va de l'entrée du village au carrefour de la rue des Champs et une seconde tranche conditionnelle qui va du carrefour de l'impasse des Chenevières jusqu'au n°8 route de Brognard (en direction de la mairie).

Le devis présenté s'élève à 202 786,80 € TTC.

Les demandes de subventions (DETR 25 %, fonds de concours 50 %) seront effectuées fin 2022.

La consultation des entreprises et le début des travaux sont prévus en 2023

#### **- Opération Brioches**

Elle se déroulera durant la semaine du 4 au 10 avril 2022. La commande des brioches et des affiches a été passée le 6 octobre 2021. La collecte se déroulera vendredi 8 avril prochain à partir de 17 h.

#### **- Subvention aux associations**

Le Maire informe le conseil municipal que la demande de la part d'association est un préalable indispensable à l'octroi d'une subvention : Celle-ci ne peut pas être accordée à une association qui ne l'a pas formellement sollicitée (loi du 24 août 2021 et son décret d'application du 31 décembre 2021).

#### **- Elections présidentielles**

Les plannings des 10 et 24 avril ont été pré-remplis.

#### **- Schéma directeur piste cyclable PMA**

Le schéma directeur cyclable de l'agglomération (raccordement coulée verte – base de loisirs) a été approuvé en conseil de communauté le 16 décembre 2021. Désormais, il

convient de définir précisément les itinéraires des projets dont l'étude a été planifiée par PMA pour cette année. Cette intervention est programmée en deux phases :

- la première phase consiste à déterminer le tracé, plusieurs réunions seront programmées qui permettront dans un premier temps, de proposer plusieurs solutions sur la base des besoins cyclables locaux recensés et des contraintes techniques puis de valider le scénario retenu en conseil municipal.

- la seconde phase sera l'occasion de dessiner le projet en détail (voirie, signalisation...).

**- Groupement d'achat électricité**

Suite à la relance du SYDED le 26 janvier dernier, notre commune pourra adhérer au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et faire des économies en dépenses.

**- Travaux renouvellement de la conduite d'eau potable et renouvellement des branchements existants route de Brognard**

Le chantier s'arrêtera à la rue des Boutons d'Or et se poursuivra jusqu'au 10 mars pour les branchements.

**- Eclairage rue d'Allenjoie**

Le passage du camion ENEDIS pour détecter la panne est prévue première semaine de mars.

Séance levée à 22 h 15

Le Maire,  
Philippe POURCHET